



Cowansville
GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 octobre 2021 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de lotissement, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 358 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 138-140 rue Caroline, que la largeur minimale du lot soit 18,28 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur exige 21 mètres lorsque l'usage est une habitation multifamiliale isolée.

Conformément à l'arrêté 2020-049, cette demande est également assujettie à une consultation écrite d'une durée de 15 jours. En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure peut, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 5 octobre 2021, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Demande de dérogation mineure – Consultation écrite

Hôtel de Ville

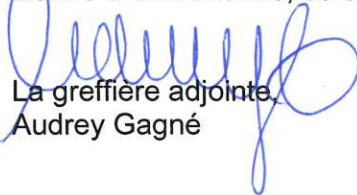
a/s Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement

220, place Municipale

Cowansville (Québec) J2K 1T4

Ou par courriel : urba@ville.cowansville.qc.ca

Donné à Cowansville, ce 8 septembre 2021.



La greffière adjointe,
Audrey Gagné